



ARRÊTÉ A/2021/

653

/MESRS/SGG

**PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN PROGRAMME DE  
LICENCE PROFESSIONNELLE A L'ECOLE SUPERIEURE DU TOURISME  
ET DE L'HÔTELLERIE**

**LE MINISTRE D'ETAT**

- VU La constitution ;
- VU La Loi L/97/022/AN du 19 Juin 1997, adoptant et promulguant la Loi d'Orientation de l'Education Nationale ;
- VU La Loi L/2005/011/AN du 04 Juillet 2005, adoptant et promulguant la Loi d'Orientation de la Recherche Scientifique et Technique ;
- VU La Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant organisation Générale de l'Administration Publique ;
- VU Le Décret D/176/PRG/SGG/89 du 27 Septembre 1989, Régissant les Emplois de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Statut Spécifique de leurs Titulaires ;
- VU Le Décret D/2013/062/PRG/SGG du 03 Avril 2013, portant Gouvernance des Institutions Publiques d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique ;
- VU Le Décret D/2017/005/PRG/SGG du 12 Janvier 2017, portant Création, Organisation et Fonctionnement de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur (DGES) ;
- VU Le Décret D/2017/006/PRG/SGG du 12 Janvier 2017, portant Création, Organisation et Fonctionnement de la Direction Générale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique (DGRSIT) ;
- VU Le Décret D/2017/007/PRG/SGG du 12 Janvier 2017, portant Création, Organisation et Fonctionnement de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité dans l'Enseignement, la Formation et la Recherche (ANAQ) ;
- VU Le Décret D/2018/252/PRG/SGG du 15 Octobre 2018, portant Attributions et organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- VU Le Décret D/2021/014/PRG/SGG du 15 Janvier 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

- VU Le Décret D/2021/015/PRG/SGG du 18 Janvier 2021, portant Structure du Gouvernement ;
- VU Les Décrets D/2021/017 – 018 – 024 – 028/PRG/SGG des 19, 21, 23, 27 Janvier 2021 et D/2021/082/PRG/SGG du 19 Mars 2021, portant Compositions partielles du Gouvernement ;
- VU L'Arrêté A/2008/4708/MESRS/SGG du 18 Octobre 2008, portant érection de l'Ecole Supérieure du Tourisme et de l'Hôtellerie en Etablissement Public Autonome ;
- VU L'Arrêté A/2019/4965/MESRS/SGG du 29 Juillet 2019, portant Modalités de Création et d'Ouverture de Programmes Pédagogiques dans les Institutions d'Enseignement Supérieur ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>/** Il est autorisé à l'Ecole Supérieure du Tourisme et de l'Hôtellerie (ESTH) l'ouverture du Programme de Licence Professionnelle de Guide Touristique.

**Article 2/** Toute modification majeure relative notamment à l'intitulé, aux objectifs et à la structure entraînerait de facto la nullité de l'autorisation de ce programme.

**Article 3/** L'ouverture de tout autre programme de Licence, Master et Doctorat doit faire l'objet d'une demande adressée à Monsieur le Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur.

**Article 4/** Ce programme doit être soumis à la procédure d'accréditation selon les référentiels de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité (ANAQ), et les frais d'évaluation sont à la charge de l'ESTH.

**Article 5/** Le présent Arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

13 AVR. 2021

Conakry, le .....

#### AMPLIATIONS

|                   |      |
|-------------------|------|
| SGG               | 2    |
| PM                | 2    |
| MEF               | 2    |
| MB                | 2    |
| MESRS/CAB         | 10   |
| IES               | 17   |
| 1. Archives /Int. | 2/37 |



Aboubacar SYLLA